



SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 17 février 2020, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Madame la conseillère Devon Reid
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présentes :
Madame Diane Dufresne, directrice générale par
intérim
Madame Édith Collard, assistante-greffière,
Services juridiques

Est absente :
Me Pascale, Synnott, greffière et directrice,
Services juridiques

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h.

1. CONSEIL MUNICIPAL

20-02-05 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbaux
- 1.3. Embauche - employé cadre contractuel - *directeur général*





1.4. Inscription aux *Assises annuelles 2020 de l'Union des municipalités du Québec*

1.5. Adhésion 2020 - Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la zone Châteauguay

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

4.1. Dépôt - rapport des déboursés - janvier 2020

5. SERVICES JURIDIQUES

5.1. Districts électoraux - demande de reconduction à la Commission de la représentation électorale

5.2. Dépôt - procès-verbal de correction de la résolution 19-09-27

6. SERVICE DES LOISIRS

6.1. Aide financière - *Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation*

6.2. Aide financière - *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2017-2018*

6.3. Autorisation de dépenses - micro-bibliothèques - projet d'immobilisations - excédent de fonctionnement non affecté

6.4. Autorisation de dépenses - tables de ping-pong - projet d'immobilisations - excédent de fonctionnement affecté

6.5. Fermetures temporaires de rues - *12^e édition de la Course-marche pour l'autisme*

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 21 janvier au 17 février 2020

7.2. Autorisations de signatures - lettres d'entente BA-2020-02, BA-2020-03 et BA-2020-04

7.3. Autorisation de signatures - lettre d'entente SPQ-2020-01

7.4. Embauche - *brigadier scolaire régulier*





8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

- 8.1. Autorisation de signature - bail - local d'entreposage au 90, rue Paul-Gauguin

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

- 9.1. Demande d'aide financière - *Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire* - volet Infrastructure, technologie et recherche
- 9.2. Révision budgétaire - aménagement du parc de la nature de Strasbourg

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

- 10.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 28 janvier 2020
- 10.2. Demande de dérogation mineure - 9, boulevard Marie-Victorin
- 10.3. Autorisation de signature - *Entente relative à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Candiac - développement domiciliaire TOD de la gare, phase II*
- 10.4. Autorisation de signature - *Addendum 1 à l'Entente relative à des travaux municipaux pour la canalisation d'un fossé mitoyen - projet Le Square Candiac*
- 10.5. Octroi de contrat - réaménagement du parc de Jasper - appel d'offres 1931-ST - excédent de fonctionnement non affecté

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Autorisation de dépenses - projets d'immobilisations - excédent de fonctionnement non affecté
- 11.2. Autorisation de dépenses - projets d'immobilisations - fonds de roulement
- 11.3. Reconduction de contrat - service d'entretien ménager pour les édifices municipaux - appel d'offres 1561-TP
- 11.4. Reconduction de contrat - service d'entretien ménager - Complexe Roméo-V.-Patenaude - appel d'offres 1641-TP
- 11.5. Octroi de contrat - fourniture et pose de clôtures - terrain de baseball Montcalm - appel d'offres 2001-TP

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Avis de motion et dépôt des projets de Règlements d'emprunt 1427, 1443, 1444, 1445 et 1446





- 12.2. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 5000-041 - aménagement d'un stationnement incitatif dans la zone P-248
- 12.3. Avis de motion, dépôt et adoption du projet de Règlement 5003-004 - branchement d'égouts privés
- 12.4. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 5017 relatif à la gestion des eaux pluviales
- 12.5. Adoption - Règlement 1441 édictant les tarifs municipaux

13. *DIVERS*

14. *PÉRIODE DE QUESTIONS*

15. *LEVÉE DE LA SÉANCE*

20-02-06 **ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 3 février 2020 du conseil.

20-02-07 **EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE CONTRACTUEL - DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0079;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac :

- Procède à l'embauche de monsieur Alain Desjardins au poste de *directeur général* de la Ville de Candiac, et ce, sur la base d'un contrat à durée déterminée de quatre (4) ans, le tout aux conditions énoncées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*, selon les termes du contrat d'emploi à intervenir entre les parties et conservé au dossier de l'employé et conditionnellement au respect des conditions d'embauche énoncées, ledit emploi débutant en date du 2 mars 2020;
- Autorise le maire et la greffière à signer le contrat d'emploi à durée déterminée à intervenir entre monsieur Alain Desjardins et la Ville de Candiac.





20-02-08 INSCRIPTION AUX ASSISES ANNUELLES 2020 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0035;

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles de l'Union des municipalités, qui se déroulent du 20 au 22 mai 2020, à Montréal, offrent deux jours d'activités de perfectionnement, d'ateliers politiques, de cliniques techniques, de conférences et de forums de discussion traitant de législation, de politique et d'actualité municipales.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient autorisées les inscriptions du maire Normand Dyotte, de mesdames les conseillères Mélanie Roldan, Anne Scott, Devon Reid et Marie-Josée Lemieux ainsi que des conseillers Daniel Grenier, Vincent Chatel et Jean-Michel Roy aux Assises annuelles 2020 de l'Union des municipalités du Québec, pour un montant de 775 \$ par membre, plus les taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à rembourser aux représentants de la Ville, sur présentation des pièces justificatives, les frais de déplacement ou tous les autres frais relatifs à la tenue du congrès.

20-02-09 ADHÉSION 2020 - SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE CHÂTEAUGUAY

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0046;

CONSIDÉRANT les enjeux environnementaux liés à la protection des rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière de la Tortue;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'équipe de la Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la zone Châteauguay (SCABRIC) et des services d'accompagnement qu'elle peut apporter à la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée l'adhésion de la Ville de Candiac à la Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la zone Châteauguay, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, au coût de 250 \$.

2. **DIRECTION GÉNÉRALE**

3. **SERVICE DES COMMUNICATIONS**





4. SERVICE DES FINANCES

**20-02-10 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS -
JANVIER 2020**

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020 pour un total de 6 324 130,24 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

5. SERVICES JURIDIQUES

**20-02-11 DISTRICTS ÉLECTORAUX - DEMANDE DE
RECONDUCTION À LA COMMISSION DE LA
REPRÉSENTATION ÉLECTORALE**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0033;

CONSIDÉRANT QUE le tableau de l'électorat indique que la division actuelle du territoire de la Ville de Candiac en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac souhaite procéder à la reconduction de sa division actuelle suivant le *Règlement 1368 concernant la division du territoire de la Ville de Candiac en huit districts électoraux*, adopté le 9 mai 2016.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division de son territoire en districts électoraux suivant le Règlement 1368.

**20-02-12 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE
LA RÉOLUTION 19-09-27**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose à la présente séance du conseil municipal son procès-verbal de correction de la résolution 19-09-27, corrigeant ainsi deux erreurs cléricales, soit un numéro de lot, apparaissant aux troisième et dernier paragraphes de cette résolution.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





6. SERVICE DES LOISIRS

20-02-13 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE - DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0056.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière aux organismes suivants, conformément à la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* et au *Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation* :

Organismes	Événements	Nature du soutien	Montants
Carrefour Jeunesse emploi La Prairie	16 ^e édition de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC)	Commandite	250 \$
FADOQ	Campagne de financement pour offre de services divers 2020	Don	150 \$

20-02-14 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS 2017-2018

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0064;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac a reçu une aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2017-2018*;

CONSIDÉRANT que la Ville demande une prolongation pour la réalisation de la démarche *Municipalité amie des aînés* et que pour ce faire, elle doit obtenir une autorisation écrite de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des loisirs ou son remplaçant soit autorisé(e) à faire une demande de prolongation pour la réalisation de la démarche *Municipalité amie des aînés* de la Ville de Candiac jusqu'au 12 février 2021.





**20-02-15 AUTORISATION DE DÉPENSES -
MICRO-BIBLIOTHÈQUES - PROJET
D'IMMOBILISATIONS - EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0050 et le Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des loisirs soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes à l'implantation de micro-bibliothèques (PTI L19-020), incluant les contrats et dépenses essentielles à leur réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le financement d'un montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables, à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

QU'un montant de 15 000 \$ soit financé à même la subvention provenant du *Fonds de développement des communautés urbaines* de la MRC de Roussillon.

**20-02-16 AUTORISATION DE DÉPENSES - TABLES DE
PING-PONG - PROJET D'IMMOBILISATIONS -
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0593 et le Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des loisirs soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes à la réalisation de tables de ping-pong en béton (PTI L20-028), incluant les contrats et dépenses essentielles à leur réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant de 32 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le financement de ce montant à même l'excédent de fonctionnement affecté.

**20-02-17 FERMETURES TEMPORAIRES DE RUES -
12^E ÉDITION DE LA COURSE-MARCHE POUR
L'AUTISME**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0036;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Soutien Autisme Support (S.Au.S.) organise la 12^e édition de la Course-marche pour l'autisme le 26 avril 2020, au cours de laquelle seront offertes des courses de 1 km et 5 km ainsi que des marches de 3 km et 5 km;





CONSIDÉRANT l'article 293 du *Code de sécurité routière*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient autorisées :

- la fermeture temporaire du chemin Haendel le dimanche 26 avril 2020, entre 8 h 15 et 10 h 15, soit lorsque le dernier marcheur aura atteint la piste cyclable sur le chemin Saint-François-Xavier. La piste cyclable sera fermée de l'intersection jusqu'au boulevard Champlain;
- la fermeture temporaire du boulevard Champlain (piste cyclable et entrave) entre le chemin Saint-François-Xavier et le parc Champlain, approximativement entre 8 h 40 et 9 h 15. La piste cyclable sera fermée de l'intersection jusqu'à l'école Saint-Marc;
- la fermeture temporaire du chemin Haendel, de la voie ferrée jusqu'au 106, chemin Haendel, pour le départ de la course des enfants, approximativement entre 9 h 45 et 10 h 10.

7. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

20-02-18 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 21 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2020

La directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 21 janvier au 17 février 2020.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

20-02-19 AUTORISATIONS DE SIGNATURES - LETTRES D'ENTENTE BA-2020-02, BA-2020-03 ET BA-2020-04

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions des lettres d'entente suivantes avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs :

- BA-2020-02 : relative à la reconnaissance d'une date de référence aux fins du calcul des vacances seulement;
- BA-2020-03 : relative à la création d'une fonction de *coordonnateur aux approvisionnements*, régulier à temps plein, division Approvisionnement, Service des finances;





Ville de Candiac

- BA-2020-04 : relative à la création d'une fonction de *préposé à la référence* (aide au lecteur), surnuméraire à temps partiel, division Bibliothèque et relations avec la collectivité, Service des loisirs;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer les lettres d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

20-02-20 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE SPQ-2020-01

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente SPQ-2020-01 à intervenir avec le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Candiac, relative à la modification de l'article 21.1 (fonction supérieure - conditions pour être reconnu à titre de pompier éligible à la fonction de lieutenant);

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

20-02-21 EMBAUCHE - BRIGADIER SCOLAIRE RÉGULIER

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Donald Vaillancourt au poste de *brigadier scolaire*, régulier à temps partiel, échelon 1^{re} année, à compter du 18 février 2020, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail des brigadiers scolaires*;

QUE soit reconnue la date d'embauche du 4 octobre 2019 comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances et le taux horaire.





8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

20-02-22 AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL - LOCAL D'ENTREPOSAGE AU 90, RUE PAUL-GAUGUIN

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0070;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie Candiac/Delson désire convenir d'un bail pour la location de locaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Construction Roussillon inc. le contrat de location de locaux pour le Service de sécurité incendie Candiac/Delson au 90, rue Paul-Gauguin, à Candiac, pour les périodes et prix suivants :

Périodes	Montant mensuel plus les taxes applicables
Du 15 mars 2020 au 14 mars 2021	2756,25 \$
Du 15 mars 2021 au 14 mars 2022	2756,25 \$

QUE le directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson ou son remplaçant soit autorisé à signer le bail, pour et au nom de la Ville de Candiac.

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

20-02-23 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE - VOLET INFRASTRUCTURE, TECHNOLOGIE ET RECHERCHE

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0048;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière à Transports Canada pour la mise aux normes des passages à niveau dans le cadre du *Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire*, volet Infrastructure, technologie et recherche (PAFS-ITR);

CONSIDÉRANT QUE le PASF-ITR permet le financement de ces travaux pour un maximum de 80 % des coûts admissibles.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac a pris connaissance du guide du PAFS et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;





QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles;

QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés au projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le directeur du Service du développement ou son remplaçant soit autorisé à signer et à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

20-02-24 RÉVISION BUDGÉTAIRE - AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA NATURE DE STRASBOURG

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0442;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du parc de la nature de Strasbourg;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses supplémentaires ont été nécessaires à la réalisation des travaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service de développement soit autorisé à effectuer les dépenses inhérentes au projet d'aménagement du parc de la nature de Strasbourg, incluant les contrats et dépenses essentielles à sa réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant de 60 000 \$, plus les taxes applicables, financé à même le budget d'opération 2019.

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

20-02-25 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 28 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0052;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 28 janvier 2020.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants, aux conditions mentionnées :





**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
POUR MODIFICATION DE FAÇADE**

Approuver la demande de PIIA pour la modification d'une façade principale d'un bâtiment unifamilial de structure isolée pour l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2020-01-01	53, avenue Georges	2019-20186	s.o.

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
POUR AFFICHAGE**

Approuver la demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne rattachée à un bâtiment industriel de structure isolée pour l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	No demande PIIA	Condition
CCU-2020-01-02	9, boulevard Marie-Victorin	2019-20155	▪ L'approbation de la demande de dérogation mineure 2020-20001.

**20-02-26 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
9, BOULEVARD MARIE-VICTORIN**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet de la dérogation mineure et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre sur la demande pour le bâtiment situé au 9, boulevard Marie-Victorin, dans la zone I-142. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0051 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2020-01-03).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée la dérogation mineure suivante au *Règlement 5000 de zonage* pour le bâtiment industriel situé sur les lots 2 094 073 et 2 347 418 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à l'adresse civique du 9, boulevard Marie-Victorin, dans la zone I-142, afin de permettre :

- l'installation d'une enseigne sur le mur d'un établissement industriel dominant sur une zone résidentielle alors que le règlement l'interdit.





**20-02-27 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE
RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE CANDIAC -
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE TOD DE LA
GARE, PHASE II**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0049;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement domiciliaire TOD de la gare est constitué de deux phases de développement distinctes;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur 9225-8813 Québec inc. désire entreprendre la phase II du projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente relative à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Candiac - développement domiciliaire TOD de la gare, phase II, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service de développement ou son remplaçant soit autorisé à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**20-02-28 AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDUM 1
À L'ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX POUR LA CANALISATION D'UN
FOSSÉ MITOYEN - PROJET LE SQUARE CANDIAC**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0071;

CONSIDÉRANT l'Entente relative à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Candiac - travaux de canalisation d'un fossé mitoyen longeant le domaine public et le projet de développement Square Candiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac et KPMG inc, agissant en qualité de contrôleur pour le promoteur 9227-1584 Québec inc., conviennent de procéder aux modifications prévues à l'Addendum 1.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé l'Addendum 1 à l'entente précitée à intervenir avec 9227-1584 Québec inc., tel que soumis aux membres du conseil, rétroactivement au 6 février 2020;

QUE le directeur du Service du développement ou son remplaçant soit autorisé à signer cet Addendum, pour et au nom de la Ville de Candiac.





**20-02-29 OCTROI DE CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT DU
PARC DE JASPER - APPEL D'OFFRES 1931-ST -
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT
NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0042;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 1931-ST, six entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Senterre entrepreneur général inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement du parc de Jasper, aux coûts unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 766 502 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1931-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1417 et de l'excédent de fonctionnement non affecté.

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**20-02-30 AUTORISATION DE DÉPENSES - PROJETS
D'IMMOBILISATIONS - EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0034 et le Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à effectuer les dépenses inhérentes aux projets d'immobilisations suivants, incluant les contrats et dépenses essentielles à leur réalisation, selon les montants respectifs, jusqu'à concurrence d'un montant de 329 000 \$, plus les taxes applicables :





Ville de Candiac

N ^{os} PTI	Projets	Montants plus les taxes applicables
TP20-015	Achat de matériel de sécurité	25 000 \$
TP20-018	Entretien bâtiments loisirs	70 000 \$
TP20-067	Pavage stationnement Centre Claude-Hébert	45 000 \$
TP20-071	Sécurité - aires de jeux	50 000 \$
TP20-079	Pavage stationnement arrière chalet Montcalm	14 000 \$
TP20-082	Mise en place de filet protecteur et clôture parc Montcalm	50 000 \$
TP20-083	Lutte contre l'agrile du frêne	75 000 \$
	Total	329 000 \$

QUE soit autorisé le financement de chacun des montants ci-haut mentionnés, pour un montant total de 329 000 \$, plus les taxes applicables, à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

20-02-31 AUTORISATION DE DÉPENSES - PROJETS D'IMMOBILISATIONS - FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0037 et le Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à effectuer les dépenses inhérentes aux projets d'immobilisations suivants, incluant les contrats et dépenses essentielles à leur réalisation, selon les montants respectifs, jusqu'à concurrence d'un montant de 440 000 \$, plus les taxes applicables :

N ^{os} PTI	Projets	Montants plus les taxes applicables
TP20-016	Remplacement de matériel roulant	400 000 \$
TP20-019	Achat nouveau matériel roulant	40 000 \$
	Total	440 000 \$

QUE soient autorisés des emprunts au fonds de roulement d'un montant de 400 000 \$, plus les taxes applicables, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et d'un montant de 40 000 \$, plus les taxes applicables, remboursable en trois versements annuels, égaux et consécutifs.





20-02-32 RECONDUCTION DE CONTRAT - SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX - APPEL D'OFFRES 1561-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0065;

CONSIDÉRANT l'option de reconduction prévue à l'appel d'offres 1561-TP relatif au service d'entretien ménager pour les édifices municipaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit reconduit pour 12 mois, soit du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021, le contrat de service d'entretien ménager pour les édifices municipaux accordé à Entretien Mana inc., aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 109 464,40 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1561-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

20-02-33 RECONDUCTION DE CONTRAT - SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER - COMPLEXE ROMÉO-V.-PATENAUDE - APPEL D'OFFRES 1641-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0067;

CONSIDÉRANT l'option de reconduction prévue à l'appel d'offres 1641-TP relatif au service d'entretien ménager pour le Complexe Roméo-V.-Patenaude.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit reconduit pour 12 mois, soit du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021, le contrat de service d'entretien ménager au Complexe Roméo-V.-Patenaude accordé à GSF Canada inc., pour un montant forfaitaire de 131 443,44 \$, plus les taxes applicables;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022, pour un montant forfaitaire de 134 992,47 \$, plus les taxes applicables, sous réserve de l'article 1 des clauses techniques du devis;

QUE les documents d'appel d'offres 1641-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.





**20-02-34 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET POSE
DE CLÔTURES - TERRAIN DE BASEBALL
MONTCALM - APPEL D'OFFRES 2001-TP**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0038;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2001-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à G. Daviault ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture et pose de clôtures au terrain de baseball Montcalm (champ gauche), aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 42 620 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 2001-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**20-02-35 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DES PROJETS DE
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1427, 1443, 1444, 1445
ET 1446**

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne avis de motion à l'effet que les règlements d'emprunt suivants seront soumis pour adoption à une séance ultérieure :

- **Règlement 1427** décrétant des honoraires professionnels pour la conception de plans et devis pour la mise aux normes des passages à niveau, le prolongement du boulevard de Sardaigne et la construction de bretelles d'accès.

Le coût total de l'emprunt est estimé à 275 000 \$, remboursable sur une période de 10 ans et une taxe sera prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville de Candiac.

- **Règlement 1443** décrétant les travaux de réfection de l'avenue Bayard et de la place de Bretagne, ces travaux comprenant les infrastructures, l'éclairage et l'aménagement arboricole.

Le coût total de l'emprunt est estimé à 5 290 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans et une taxe sera prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville de Candiac.





Ville de Candiac

- **Règlement 1444** décrétant les travaux de réfection du boulevard de l'Industrie et du boulevard Jean-Leman entre l'avenue Charlemagne et le boulevard de Sardaigne, ces travaux comprenant le drainage, le pavage et l'aménagement paysager.

Le coût total de l'emprunt est estimé à 850 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans et une taxe sera prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville de Candiac.

- **Règlement 1445** décrétant des travaux d'améliorations environnementales au parc de Deauville et sur les terrains longeant la rivière de la Tortue.

Le coût total de l'emprunt est estimé à 195 000 \$, remboursable sur une période de 10 ans et une taxe sera prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville de Candiac.

- **Règlement 1446** décrétant les travaux d'aménagement d'une piste de *pumptrack*.

Le coût total de l'emprunt est estimé à 100 000 \$, remboursable sur une période de 10 ans et une taxe sera prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville de Candiac.

Il dépose ces projets de règlements à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.

20-02-36 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 5000-041 - AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT INCITATIF DANS LA ZONE P-248

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 5000-041, modifiant le règlement de zonage, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le premier projet de *Règlement 5000-041 modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'aménagement d'un stationnement incitatif dans la zone P-248;*

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 16 mars 2020, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.





**20-02-37 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU
PROJET DE RÈGLEMENT 5003-004 -
BRANCHEMENT D'ÉGOUTS PRIVÉS**

Madame la conseillère Devon Reid donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 5003-004, modifiant le règlement de construction, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le projet de *Règlement 5003-004 modifiant le Règlement de construction afin de réduire une exigence relative au branchement d'égouts privés;*

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 16 mars 2020, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**20-02-38 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 5017 RELATIF À LA GESTION DES
EAUX PLUVIALES**

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 5017, relatif à la gestion des eaux pluviales, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.

**20-02-39 ADOPTION - RÈGLEMENT 1441 ÉDICTANT LES
TARIFS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0039;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1441 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2020 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Règlement 1441 édictant les tarifs municipaux.*






13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 33.


NORMAND DYOTTE
Maire


EDITH COLLARD
Assistante-greffière

